

Commune de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 14 septembre 2021 à 19h30
Salle communale

Sont présents : M. B. PINGET, Président

Mmes A. BATARDON, M. BESSAT, M. CHERBULIEZ,
M.-L. DESARDOUIN, M. GAUTROT, C.-F. MATTHEY et F. MAYE,
Conseillères municipales

MM. J.-M. BALDIN, F. BARRO, L. BERNHEIM, O. DUC,
J.-L. GÄMPERLE, C. HUTZLI, J. JOUSSON, S. KAPANCI,
S. LUISIER, Y. MONNAT, M. MÜLLER, A. PAUTEX, S. ZANICOLI,
C. ZUFFEREY, J. CHARLES et X. TREYVAUD, Conseillers municipaux

Est excusée : Mme M. BARRAS CAVE, Conseillère municipale

Y assistent : M. J.-M. MARTIN, Maire
M. C. ROBERT, Conseiller administratif
Mme A. TAGLIABUE, Conseillère administrative
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale
Mme S. BETTI, Procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2021.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Nuisances sonores dues à la station de lavage voitures au garage Piccand, 73 route de Drize, 1234 Vessy – Pétition.
5. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Modification complémentaire des statuts de la Fondation pour le logement de personnes âgées «Les Rasses» (prop. n°21.14)
 - b) Modification complémentaire des statuts de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier (prop. n°21.15)
 - c) Régularisation et uniformisation du stationnement sur le domaine public communal – modification de la durée du stationnement en zone macaron (prop. n°21.16)

- d) Crédit d'études pour la mise en conformité des chambres doubles - Prospections des biens fonds privés - Secteurs 1 et 2, le long de la route Antoine-Martin (côté Salève), depuis Place-Verte jusqu'au Grand-Donzel (prop. n°21.17)
- e) Amortissements complémentaires (prop. n°21.18)
- 6. Propositions des Conseillers municipaux.
- 7. Questions et divers.

Le président ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2021

Le procès-verbal est accepté par 19 oui et 3 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Il n'y a pas de communications.

3. Communications du Conseil administratif

- a) **M. MARTIN** annonce que la séance d'information publique sur le PLQ des Cirses aura lieu le 21 septembre 2021 à 20h00 à la salle de gymnastique de Bois-Gourmand. Il précise que le certificat Covid est obligatoire. Cette réunion commencera par une présentation factuelle sur l'enjeu de la votation du 28 novembre prochain qui sera suivie d'un débat contradictoire. La commune a fait appel à un modérateur, M. Pascal Schouwey, qui officiera également comme président de cette réunion. En outre, il indique que la séance de la commission des Grands Esserts prévue ce même jour, soit le 21 septembre 2021, est annulée en accord avec le président, M. JOUSSON.
- b) **M. MARTIN** indique que le certificat Covid est obligatoire pour la sortie du Conseil municipal ainsi que pour «La Revue».
- c) **M. MARTIN** rappelle que la visite des carrières du Salève aura lieu le samedi 16 octobre 2021 à 10h00. Il précise que le certificat Covid ne sera pas demandé mais que le respect des gestes barrières reste exigé.
- d) **M. MARTIN**, en lien avec le séisme dévastateur du 14 août en Haïti, indique que le Conseil administratif a décidé d'octroyer deux aides d'urgence de CHF 1'000 à la Croix-Rouge Suisse ainsi qu'à l'association Anmwe pou Haïti dans le cadre de leurs actions d'aide à la suite de ce séisme.

- e) **M. MARTIN**, en lien avec la cyberattaque qui a eu lieu dans une commune vaudoise, aimerait faire un point sur les mesures de précaution et de prévention des systèmes informatiques utilisés par la commune de Veyrier. Il rappelle que tous les systèmes utilisés par l'administration communale sont gérés par le service intercommunal d'informatique de l'Association des communes genevoises (SIACG). À la suite de cette cyberattaque, plusieurs échanges ont eu lieu entre Mme LIPAWSKY, déléguée de la commune de Veyrier au sein du SIACG, et le SIACG. Mme LIPAWSKY a rappelé à tous les membres de l'administration communale les règles principales à respecter, ce qu'elle fait d'ailleurs régulièrement. Ce rappel contient 4 volets, à savoir : une communication sur l'organisation de la protection des systèmes d'information ; un rappel des bonnes pratiques individuelles en matière de sécurité ; un document regroupant les questions les plus fréquentes et un lien vers les formations mises en place. De son côté, le SIACG est doté d'un dispositif et de ressources spécifiquement dédiées à la sécurité des systèmes d'information, dont la certification ISO 27 001. L'objectif de cette certification est de protéger l'entreprise contre la perte, le vol ou l'altération de données. Cette norme définit un ensemble de bonnes pratiques en matière de sécurité, de gestion de l'information et de contrôle continu interne et externe permettant aux entreprises d'atteindre un meilleur niveau de maturité. Chaque année, le SIACG est audité par la SGS dans le cadre de sa certification. Une commission de sécurité informatique de l'ACG se réunit mensuellement pour suivre le niveau de sécurité et statuer sur les incidents problématiques, les projets de sécurité et les requêtes du responsable de sécurité du système d'information (RSSI). En outre, le SIACG entretient des relations régulières avec le Centre national pour la cyber-sécurité (NCSC) dans le cadre d'échanges et d'actions techniques préventives ainsi qu'avec la brigade de criminalité informatique genevoise (BCI). Cette dernière peut lui apporter son aide lors d'enquêtes pénales. Il indique que les communes sont responsables de déployer la Politique de Sécurité Informatique et de demander au personnel de s'y conformer expressément. À ce titre, chaque collaborateur engagé au sein de l'administration communale s'engage par signature à observer toutes les règles prévues en matière de cyber-sécurité et est invité régulièrement à faire des formations pour maintenir ce niveau d'alerte. Des données plus complètes seront mises sur CMnet.
- f) **M. ROBERT** indique que dans le cadre de la mise en place du programme ECO21 avec les Services industriels genevois (SIG), l'éclairage des parkings communaux de l'Uche et du village est actuellement en train d'être modifié. Il s'agit de remplacer les tubes fluorescents qui sont allumés 24/24 heures et 7/7 jours par des installations LED avec des détecteurs de mouvement. Il y a d'une part un intérêt environnemental et d'autre part un intérêt économique assez important. Les coûts d'installation pour la commune se montent à environ CHF 30'000 une fois déduite la prime ECO et ceux-ci sont largement compensés par la diminution des factures d'électricité. Il ajoute que le montant actuel est d'approximativement CHF 18'000 par an et que ce dernier passera à CHF 1'500 par an. L'amortissement des travaux prendra donc un peu moins de deux ans.
- g) **M. ROBERT**, en lien avec les cloches des écoles qui sonnent le dimanche et les jours fériés, explique que la solution est de faire une interruption manuelle des sonneries la

veille des week-ends et de les remettre les lundis matin. Il précise que ce sont les concierges des différentes écoles qui s'en occuperont.

- h) **Mme TAGLIABUE** indique qu'elle fera un bilan sur le Champ des possibles au prochain Conseil municipal car elle n'a pas tous les éléments nécessaires en sa possession ce soir.
- i) **Mme TAGLIABUE**, en lien avec la sortie des aînés, informe qu'un repas de midi a, à nouveau, été proposé aux retraités cette année en raison de la situation sanitaire. Deux de ces repas ont déjà eu lieu à l'Auberge communale du Grand Donzel et le dernier se déroulera demain 15 septembre 2021. Elle relève que cette formule plus légère est très appréciée par les communiens car elle permet à certains qui ne souhaiteraient pas partir toute la journée de profiter de ce moment de convivialité et d'excellence gastronomique. Elle pense qu'il faudra réfléchir à l'organisation de ces sorties lorsque la situation sanitaire s'améliorera et que des sorties plus longues pourront être envisagées. En effet, prévoir les deux possibilités pourrait être une bonne idée.
- j) **Mme TAGLIABUE** indique qu'un « escape room » aura lieu du 4 septembre au 17 octobre à la salle communale de Veyrier. Elle explique qu'il s'agit d'un concept de jeu ludique qui consiste à parvenir à s'échapper d'une pièce dans une durée limitée à 60 minutes grâce à des questions en lien avec l'écologie. En outre, elle informe que le Grand Pianoramax aura lieu le 18 septembre à 20h00 à la salle communale. Finalement, l'exposition de la Mémoire de Veyrier intitulée « Les Spahis à Veyrier » aura lieu du 23 septembre au 10 octobre à l'Espace culturel de la Mansarde et le vernissage aura lieu le jeudi 23 septembre.

4. Nuisances sonores dues à la station de lavage voitures au garage Piccand, 73 route de Drize, 1234 Vessy – Pétition

M. MARTIN signale que cette pétition est arrivée tout début juin à la commune bien que cette dernière soit datée du 20 mai. Il explique que ce point n'a pas pu être inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal de juin, étant donné que le dernier bureau du Conseil municipal avait déjà eu lieu.

M. ZANICOLI, qui s'exprime au nom du groupe Veyrier-Ensemble, comprend les remarques des pétitionnaires mais indique que ces demandes ne sont pas de la compétence du Conseil administratif. Ces demandes sont à transmettre aux organismes concernés de l'Etat de Genève, soit au Service de l'air et du bruit (SABRA) et à la police du commerce (PCTN). Ils demandent le renvoi au Conseil administratif afin de répondre dans ce sens aux pétitionnaires.

Mme GAUTROT indique que le groupe des Vert'libéraux a pris connaissance avec intérêt de ces problèmes de nuisance qui touche la tranquillité des riverains à la route de Drize. La demande des pétitionnaires concerne une modification d'horaire de cette station de lavage. Ils pensent qu'une cohabitation calme entre ce centre et les riverains pourrait être

possible et espèrent que le Conseil administratif fera le nécessaire. Ils souhaitent également être informé si des mesures sont adoptées.

Mme BESSAT signale que le groupe Socialistes-Verts souhaite entrer en matière et renvoyer cette demande au Conseil administratif.

M. MONNAT mentionne que le groupe PLR demande également l'entrée en matière et le renvoi au Conseil administratif afin de résoudre le problème.

Le renvoi de cette pétition au Conseil administratif pour réponse est accepté par 21 oui et une abstention.

5. Propositions du Conseil administratif

a) Modification complémentaire des statuts de la Fondation pour le logement de personnes âgées «Les Rasses» (prop. n°21.14)

Mme TAGLIABUE indique vouloir lier le point 5a) et 5b) car il s'agit de la même problématique. En effet, pour se conformer à l'article 48, alinéa 3, de la constitution de la République et canton de Genève, il s'agit d'abandonner l'exigence de la nationalité suisse dans ces règlements.

Mme CHERBULIEZ participe à la séance dès maintenant.

Mme BATARDON indique que le groupe Veyrier-Ensemble se prononce en faveur des modifications complémentaires des deux statuts et propose le vote immédiat.

M. PAUTEX explique que le groupe PLR n'interviendra qu'une fois puisque la modification des statuts de la Fondation «Les Rasses» et de la FIVV est identique. Ils ont étudié avec attention ces demandes et il s'agit de les mettre à jour en fonction de la législation actuelle. Ils entrent donc en matière et proposent le vote immédiat. Toutefois, ils ont débattu du fait que les membres de la Fondation «Les Rasses» ne sont pas nécessairement domiciliés sur le territoire de la commune. En effet, l'article 8b mentionne que le Conseil administratif doit privilégier les candidats sur la commune mais rien n'est prévu au niveau du choix du Conseil municipal (article 8c). Ils ont estimé que le plus important était d'avoir des gens compétents et qu'il n'était pas nécessaire de proposer un amendement qui aurait pu être contraignant pour le comité actuel. Le bon sens doit prévaloir.

M. BALDIN déclare que le groupe Socialiste-Vert.e.s approuve de mettre en conformité les statuts avec la Constitution genevoise et en particulier avec l'article 48 al. 3 cité dans la proposition du Conseil administratif. Cet article élargit l'exercice de certains droits politiques communaux aux personnes de nationalité étrangère domiciliées en suisse depuis huit ans. Néanmoins, il relève que cet article ne semble pas porter sur l'éligibilité. En effet, ce dernier porte sur le droit d'élire, de voter, de signer des initiatives et des demandes de référendum sur le plan communal, mais l'éligibilité n'est pas mentionnée.

Ils souhaiteraient avoir une confirmation que cet article porte bien sur l'éligibilité. Si tel est le cas, ils entreront en matière et approuveront les deux modifications proposées.

Mme TAGLIABUE répond que cette demande de modification de règlement a été demandée par le Service des affaires communales (SAFCO). Elle imagine donc que cela doit être correct mais elle n'est pas en mesure d'apporter plus de précisions.

M. HUTZLI mentionne que le groupe PDC se prononce en faveur de l'entrée en matière et propose le vote immédiat.

Mme GAUTROT annonce que les Vert'libéraux acceptent également cette modification et demandent le vote immédiat.

Mme DESARDOUIN approuve la modification des deux statuts. Elle se prononce en faveur de l'entrée en matière et du vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

Le principe du vote immédiat est accepté à l'unanimité – 23 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

b) Modification complémentaire des statuts de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier (prop. n°21.15)

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

Le principe du vote immédiat est accepté à l'unanimité – 23 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

c) Régularisation et uniformisation du stationnement sur le domaine public communal – modification de la durée du stationnement en zone macaron (prop. n°21.16)

M. MARTIN annonce que le Conseil administratif propose de compléter la délibération du Conseil municipal adoptée en janvier 2020 avec une seule modification qui est celle du temps autorisé de stationnement en zone blanche avec macarons de 3 à 4 heures. Il tient à remercier les commissaires de la commission des finances d'avoir pré-validé cet unique changement. En effet, cela permettra de pouvoir obtenir les arrêtés cantonaux encore cette année si le Conseil municipal accepte cette proposition.

Mme BESSAT mentionne que le groupe Socialiste-vert propose l'entrée en matière et le vote immédiat puisqu'il s'agit de se mettre en conformité avec le canton. Le macaron donnera le droit de stationner de façon illimitée sur des places 4 heures. Ils regrettent toutefois qu'il y ait peu de places macarons au centre du village pour les locataires des anciens immeubles du Grand-Salève.

Mme GAUTROT annonce que les Vert'libéraux acceptent la modification de la délibération du Conseil municipal. Ils s'interrogent toutefois sur l'entrée en vigueur de cette réglementation. En outre, ils demandent si seules les voitures avec macaron auront l'autorisation de se parquer dans ces zones.

M. MARTIN répond que l'entrée en vigueur dépendra des arrêtés qui seront fournis prochainement. Il ajoute que ce processus durera environ trois mois. Une zone macaron à 4 heures signifie que les voitures avec un macaron peuvent se garer de manière illimitée et que la zone est également ouverte aux autres voitures mais avec une limitation à 4 heures.

Mme CHERBULIEZ mentionne que le groupe PLR est favorable à l'entrée en matière et propose le vote immédiat.

M. GÄMPERLE indique que le groupe Veyrier-Ensemble suit la proposition du Conseil administratif et demande le vote immédiat.

M. HUTZLI annonce que le groupe PDC accepte la proposition et sollicite également le vote immédiat.

M. PAUTEX demande si le choix des emplacements et aménagements sur les chemins actuellement dépourvus de places officielles revient à la commune ou au canton.

M. MARTIN répond que si le chemin est cantonal, il s'agira du canton. Dans le cas où le chemin est communal, il s'agira d'une étude faite par la commune. Il précise que dans tous les cas, cela doit passer par des arrêtés de l'OCT.

Mme DESARDOUIN tient à remercier le Conseil administratif d'avoir persisté dans ses démarches. Elle rappelle que M. CHARLES a arrêté les tergiversations sur ce projet et qu'un parti politique s'est battu pour ce projet.

M. BARRO, en réaction à l'intervention de M. MARTIN, pense qu'il s'agit d'une procédure d'autorisation de construire pour laquelle les tiers ont un droit à s'opposer à des aménagements routiers particuliers. Il précise que l'OCT donne évidemment son avis mais qu'il s'agit, selon lui, d'une procédure ouverte et pas uniquement d'un arrêté de l'OCT.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

Le principe du vote immédiat est accepté à l'unanimité – 23 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

d) Crédit d'études pour la mise en conformité des chambres doubles - Prospections des biens fonds privés - Secteurs 1 et 2, le long de la route Antoine-Martin (côté Salève), depuis Place-Verte jusqu'au Grand-Donzel (prop. n°21.17)

M. ROBERT rappelle les diverses inondations au niveau du plateau de Vessy depuis 2018. Ces dernières étaient principalement dues à des débordements au niveau des chambres doubles. En effet, ces chambres permettant des communications entre les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, il existe un risque de passage de l'un dans l'autre en cas de surcharge de l'un des réseaux. Ainsi, en cas de fortes pluies, les eaux claires passent dans les eaux usées avec des remontées de ces dernières dans les sous-sols des habitations. Il convient donc de condamner cette communication entre ces deux parties de la chambre. De surcroît, il convient également de contrôler l'adéquation des raccordements des parcelles privées. Le plan financier qui a été présenté aux Conseillers municipaux a été établi sur la base des premiers retours de la mise en soumission. Le Conseil administratif demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir voter ce premier crédit de CHF 190'000 afin de pouvoir commencer ces travaux. Le Conseil administratif reviendra par la suite avec une nouvelle demande de crédit pour la réalisation des travaux de mise en conformité. Sauf imprévu, tous les coûts seront pris en charge par le FIA en précisant qu'un petit montant (environ CHF 5'000) sera mis à la charge de la commune s'il convient de refaire des revêtements.

M. JOUSSON s'exprime en ces termes. Une chambre double ou deux chambres simples ? Cette question n'est ni le titre d'un film ni la question embarrassée d'un réceptionniste d'hôtel. Une simple question de canalisation qui en cas d'orage permet d'éviter tout débordement des eaux claires dans les eaux usées. Chacun de nous sait tous les avantages que peuvent procurer des chambres séparées dans ces cas-là, surtout pour les orages les plus violents qui s'accumulent avec les années. Pour la paix des eaux, le groupe Veyrier-Ensemble est totalement favorable à ce crédit de CHF 190'000 afin de prévenir tout nouveau débordement et recommande le vote immédiat.

M. TREYVAUD déclare que le groupe Socialiste-Vert.e.s est favorable à l'entrée en matière et propose le vote immédiat.

M. ZUFFEREY indique qu'il convient d'adapter les infrastructures en raison du changement climatique et des orages qui risquent d'être de plus en plus fréquents dans nos régions. Les Vert'libéraux entrent en matière et proposent le vote immédiat.

Mme DESARDOUIN approuve également l'entrée en matière et demande le vote immédiat.

M. BARRO indique que le groupe PLR soutient également cette demande. Ils trouvent que le crédit proposé à l'air d'être confortable. En outre, ils vont déposer une motion pour encourager les propriétaires de villas dans ces secteurs à créer des rétentions d'eaux sur leurs propres parcelles, que ce soit pour l'arrosage ou pour l'écoulement décalé des eaux pluviales. Cette motion a pour but d'imaginer une subvention à la rétention d'eau afin d'économiser de l'eau potable pour les arrosages et de pratiquer plus volontiers l'infiltration à même le terrain.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

Le principe du vote immédiat est accepté à l'unanimité – 23 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

e) Amortissements complémentaires (prop. n°21.18)

M. MARTIN explique que la commune a la possibilité de recourir à des amortissements extraordinaires en cours d'année dans le cadre du système comptable MCH2. S'agissant de cette proposition, ces montants auront un double impact sur les comptes et finances de la commune s'ils sont acceptés. Ces montants étant enregistrés en 2021, le premier impact sera directement sur le compte de résultat final dans le poste charges et revenus extraordinaires. Le deuxième impact sera sur les comptes des années suivantes puisque ces amortissements ne seront plus reportés dans les années futures. Le montant total proposé est de plus de trois millions de francs et concerne plusieurs postes qui, pour la plupart, ont des échéances finales d'amortissement entre 2023 et 2028. Le résultat opérationnel des comptes 2020 était positif de plus de trois millions de francs suisses. Pour terminer au niveau des chiffres, une charge de CHF 420'000 sera retirée du budget 2022 si ces amortissements sont acceptés. Il s'agit d'un montant non négligeable pour l'équilibre du budget. Le Conseil administratif tient à utiliser les outils à sa disposition pour optimiser les finances communales. Finalement, les bonis des exercices précédents ne sont pas utilisables autrement que par la fixation de charges extraordinaires qui pourraient éventuellement créer une perte comptable sur l'exercice 2021, perte qui serait largement absorbable par le montant très élevé de fonds propres à disposition.

M. CHARLES indique que le groupe Veyrier-Ensemble approuve cette proposition et sollicite le vote immédiat.

M. MONNAT, qui s'exprime au nom du groupe PLR, remercie l'administration et le Conseil administratif pour leur sens de l'anticipation. En effet, ces amortissements extraordinaires permettront d'avoir une marge de manœuvre plus importante pour le budget 2022 en commission des finances. Ils se prononcent en faveur de l'entrée en matière et demandent le vote immédiat.

M. ZUFFEREY indique que les Vert'libéraux acceptent l'entrée en matière et demandent le vote immédiat.

M. MÜLLER indique qu'un amortissement complémentaire est toujours une bonne nouvelle pour la commune car cela signifie que la situation financière est saine. L'excédent de revenu de 1,4 millions l'année dernière a été versé au bilan de la commune. De ce fait, la fortune communale s'élève désormais à 101 millions et se multiplie d'années en années. Malheureusement, elle reste quasi intouchable et assez inutilisable. Le principe de l'étanchéité des exercices comptables fait qu'un excédent de revenus d'une année ne peut pas être utilisé l'année suivante mais doit être versé à la fortune communale. Ces amortissements complémentaires sont le seul moyen de faire diminuer la fortune communale. Cette dernière sera ainsi réduite de 3,1 millions, ce qui laisse néanmoins une réserve appréciable. En compensation, les charges de fonctionnement de l'année 2022 devraient baisser de CHF 420'000, ce qui donnera une marge de manœuvre plus importante pour l'établissement du budget 2022. Le groupe PDC entre en matière et demande le vote immédiat.

Mme DESARDOUIN adhère à la proposition. Elle demande l'entrée en matière ainsi que le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

Le principe du vote immédiat est accepté à l'unanimité – 23 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 23.

6. Propositions des Conseillers municipaux

Le président indique qu'il n'y en a pas.

7. Questions et divers

M. DUC rappelle que les mesures relatives au pass sanitaire sont entrées en vigueur lundi. À supposer que chaque membre ait le pass sanitaire, il s'interroge sur la possibilité de réintégrer l'ancienne salle du Conseil municipal afin de retrouver une politique plus conviviale et de proximité.

M. ZANICOLI, en lien avec le chemin des Bois, mentionne que la vitesse est limitée à 30km/h sans aucun obstacle sur le chemin. Il attire l'attention sur le fait que les gens roulent extrêmement vite et qu'il serait bien de mettre des places de parkings ou des obstacles.

M. ROBERT répond que ce point est à l'étude au sein de l'administration et que la création de places de parking alternées est envisagée.

M. KAPANCI souligne que la porte de l'armoire électrique se trouvant au stade du Grand Donzel est cassée. Il trouve cela très dangereux en raison du courant se trouvant à l'intérieur. En effet, n'importe qui peut ouvrir la porte. En outre, il mentionne que le dessous des containers pour les lavures au chemin des Rasses est très sale. Finalement, il indique que beaucoup de voitures ne font pas le tour du giratoire au chemin des Bois et coupent celui-ci. Il s'interroge sur une éventuelle solution pour empêcher cela.

Mme DESARDOUIN, en lien avec la jolie rénovation de la petite place située au chemin des Rasses, indique que des personnes âgées se plaignent de ne plus avoir un banc adéquat pour s'asseoir. Elle s'interroge sur la possibilité de remettre un banc avec un dossier pour leur permettre de profiter de cet espace.

M. ROBERT répond par l'affirmative. Il explique qu'il y a eu un problème avec cette commande mais que cela est effectivement prévu.

Mme BESSAT souhaiterait revenir sur la sécurité des enfants à vélo en soulignant que l'hiver approche. Elle s'interroge sur l'éclairage qu'ils sont censés avoir et demande qui a la compétence de s'occuper de cela. Elle pense qu'une prévention avant l'hiver serait nécessaire.

M. MARTIN rappelle que des sensibilisations sont faites chaque année après les vacances d'octobre à la sortie de l'école par les APM et le TCS. En outre, des lumières avant et arrière pour les vélos non équipés sont offertes.

M. HUTZLI, en réaction à l'intervention de Mme BESSAT concernant les vélos, ajoute que si la prévention ne fonctionne pas il faudra passer à la répression.

Mme CHERBULIEZ indique qu'elle n'a pas trouvé de plan avec les frontières communales sur le site de Veyrier. Elle pense qu'il serait bien d'en avoir un.

M. ROBERT informe qu'un plan avec des limites communales se trouve sur le SITG.

M. ZUFFEREY, en lien avec les marguerites sur les plates-bandes de la commune, indique qu'il a acheté un pot pour son balcon et qu'il est nécessaire de les arroser tous les deux/trois jours. Il ne trouve pas cela très écologique et s'interroge sur une éventuelle charte concernant le choix des plantes à la commune.

M. JOUSSON informe qu'une association a été constituée pour un développement cohérent des Cirses. Cette association a pour but de défendre, par des débats contradictoires, la délibération du Conseil municipal votée par une très large majorité en avril dernier. Cette association regroupe des Conseillers municipaux, des anciens présidents de partis, un ancien Conseiller d'Etat, des représentants des coopératives d'habitation et de la FIVV, diverses personnalités veyrites, ainsi que des représentants

des diverses associations sportives. Cette association espère influencer positivement ses concitoyens en faveur d'un développement cohérent des Cirses.

M. BARRO rappelle que la précédente présidente était d'accord d'organiser la sortie du Conseil municipal dans le Jura. Le nouveau président, M. PINGET, a confirmé l'idée. Il a donc organisé ces trois jours avec l'aide de Mme VINCENT, secrétaire de direction. Il rappelle l'obligation d'avoir le certificat Covid, ainsi qu'une carte d'identité pour pouvoir pénétrer dans les différents endroits. Une journée se déroulera à Delémont, une autre à Porrentruy et une dernière dans les Franches-Montagnes. Un seul hôtel est prévu pour les trois jours. Un lien doodle sera communiqué pour certains choix de menu. Deux événements officiels sont prévus. Une rencontre avec une délégation du Conseil communal et du Conseil municipal de Delémont est prévue avec la présence du Maire de Delémont, M. Damien Chappuis, ainsi qu'avec le Maire de Porrentruy, M. Gabriel Voirol. Il espère que ce programme plaira à tout le monde.

Applaudissements.

La séance est levée à 20h45.

La secrétaire générale

Pascale Lipawsky

Le secrétaire
du Conseil municipal

Yves Monnat

Le président
du Conseil municipal

Bernard Pinget